



hygiène corporelle

Fiche technique

Bacmouss

Lavage des mains bactéricide parfumé

Détergent désinfectant prêt à l'emploi pour le lavage des mains.

La forte concentration en matière active de ce produit évite les surconsommations.

S'utilise dans des distributeurs à savon, sa viscosité contrôlée lui permet d'éviter les coulures.

Apporte à l'utilisateur une excellente qualité nettoyante et adoucissante.

Bactéricide EN 1276, (en 30 sec., 20°C en conditions de propreté, pur).

Mode d'emploi

Prélever une noix (3ml) de produit liquide.

Se frotter les mains pendant 30 secondes minimum.

Rincer à l'eau claire.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L,
carton de 20 flacons de 500 ml.

Données techniques

- Aspect : gel limpide vert claire
- pH : 6,5 - 7,5
- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires

et le contact avec l'épiderme.

Ne pas mélanger à des détergents anioniques
(shampooing vaisselle) ou oxydant (javel)

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Aucun élément d'étiquetage n'est requis
pour ce mélange.

Produit biocide TP 1

Substances actives biocides : chlorure de
didecylmethyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 5 g/Kg,
propane-2-ol, CAS : 67-63-0, 2 g/Kg.

Date limite d'utilisation optimale :

**24 mois à compter de la date indiquée dans le
numéro de lot présent sur l'emballage.**

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous
l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez
l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande
au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel
pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation
respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans
la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition
des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies
à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances
et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs
possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais
n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-07-2015 Ind. 10 ■



Z.I. La Croix-St-Pierre - 19800 EYREIN - Tél. 05 55 27 65 27 - Fax 05 55 27 66 08
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com